

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 10 POUR : 10 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille vingt-cinq Le 02 octobre à vingt heures Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Cernex, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation</u> : Le 26 septembre 2025 <u>Secrétaire de séance</u> : Nadine CUSIN
<u>Présents</u> : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD, Estelle SIMONIN, Martin PHILIPPS, <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : Cécile CASSOU-LENS <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> : Virginie JACOTTET, Delphine BACHELLERIE, Pascal GROSFORT, Gaël MENETRIER, Arnaud POLLET	

Délibération n° D25-30

Objet : Suppression et création d'emploi

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la déclaration de vacance d'emploi n°074250724000101001,

Il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (C2) à temps complet, relevant de la catégorie C, au service du secrétariat général,
et

La création d'un emploi de rédacteur territorial (B1) à temps complet, relevant de la catégorie B, au service du secrétariat général à compter du 02 octobre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 25 septembre 2025,

❖ **DECIDE :**

- ✓ D'adopter la proposition du Maire
- ✓ De modifier le tableau des effectifs comme suit :

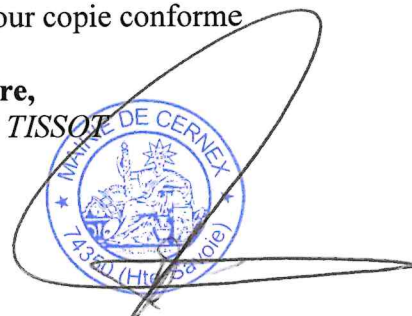
SECRETARIAT GENERAL					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire Général de Mairie	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C2	1	0	TC
Secrétaire Général de Mairie	Rédacteur territorial	B1	0	1	TC

- ✓ D'inscrire au budget les crédits correspondants.

❖ **ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme

Le Maire,
Vincent TISSOT



*Certifiée exécutoire le 03/10/2025
Transmise en Sous-Préfecture 06/10/2025
Affichée le 06/10/2025*